EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – PLEHEDEL

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212201784-20251124-2025760-DE

Séance du 24 novembre 2025
Délibération n° 2025-7-60

Délibération : SUBVENTION AU CCAS

Date de la convocation : 17 novembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 14 - Procurations : 0 - Votes : 14

L'an deux mil vingt cinq
Le lundi vingt-quatre novembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ROPERS Daniel, Maire.
Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE TREUST Nathalie, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie, LE MERRER Aurélia.

Etait absent et excusé : LE ROY Renaud.

Secrétaire de Séance : LE TREUST Nathalie.

SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) est la structure communale qui anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Chaque année, la Commune apporte une subvention d'équilibre à ce budget CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- De verser chaque année une subvention d'équilibre au CCAS.

Le Maire,
Daniel ROPERS